

DAJP/n°2022-583

**ÉLECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
ET A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE****Scrutin du 06 décembre 2022****Décision de nomination des membres des bureaux de vote****Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 719-28 ;
Vu les statuts de l'université de Tours ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 28 octobre 2022 ;
Vu la décision DAJP/n°2022-542 du 31 octobre 2022 du Président de l'université de Tours portant convocation des électeurs aux élections des représentants des personnels à la Commission de la recherche et la Commission de la formation et de la vie universitaire, notamment son article 8.1 ;

DÉCIDE**Article 1^{er} :**

Sont nommés présidents et assesseurs des bureaux de vote les agents désignés ci-après :

BUREAU DE VOTE	PRÉSIDENT	ASSESEURS
Bureau n°1 Tanneurs	Benoît WOLF	Hubert MARTIN Robert COURTOIS Célia MAINTENANT
Bureau n°2 Deux-Lions	Véronique BERTIN-ENCELOT	Pascaline CHAUMONT Florence GESTAULT Candice ROGER Xavier ROULIER Nadège ASSELIN Sylvie CHARRAULT Marie-Christine LEBOS Jeanny ROUQUETTE
Bureau n°3 Tonnellé	Carole ACCOLAS	Carole DERVAULT Floriane LEFEBVRE



Bureau n°4 Grandmont	Philippe L'HUILLIER	Hassan ALLOUCHI Marilou FAUQUET
-------------------------	---------------------	------------------------------------

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université et sera publiée sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 30 novembre 2022

Arnaud Giacometti

A. Giacometti

Président de l'Université

Classée au registre des délégations du recueil des actes, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au Recteur le : 30 NOV. 2022
---	---